

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 22 juin 2021 à 19h30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures à huis clos et par vidéoconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogations mineures suivante :

Lot 5750200 sis au 70, rue de Sydney (projeté):

La demande vise à rendre le terrain réputé conforme au *Règlement de lotissement n° 481-85* et autoriser la construction d'un bâtiment principal et aménagement du terrain avec les dérogations mineures suivantes :

1. Une superficie de terrain à 1903,2 m² au lieu de ≥ 2000 m² comme l'exige le *Règlement de lotissement n° 481-85*;
2. Une marge de recul avant du bâtiment principal projeté à 10,09 m au lieu de ≥ 15 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;
3. Une marge de recul latérale gauche du bâtiment principal projeté à 1,10 m au lieu de ≥ 9 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;
4. Une case de stationnement dans la bande verte de la cour avant à 2,70 m de la ligne de lot avant au lieu de ≥ 8 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;

En raison de la pandémie Covid-19, l'assemblée de consultation est remplacée par cette consultation écrite.

Une présentation des projets visés par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande au plus tard le 21 juin 2021 à 16 h, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 22 juin 2021, sur le site internet de la Ville.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 2 juin 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca